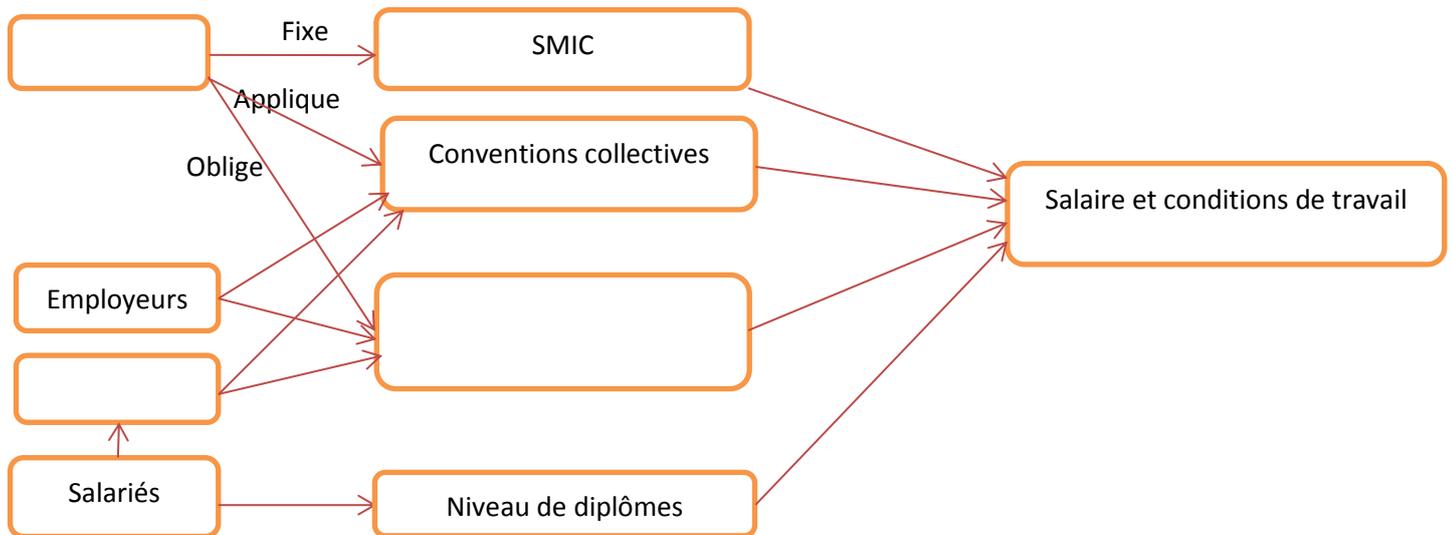


Docs de travail 7.1.3. : Le rôle de l'Etat et des institutions dans la fixation du salaire.

Questions : Comment se fixe le niveau de salaire ? Quels acteurs jouent sur cette fixation ? Comment la relation salariale joue sur le niveau de salaire ? Quel est le rôle des négociations salariales sur la fixation des salaires ?

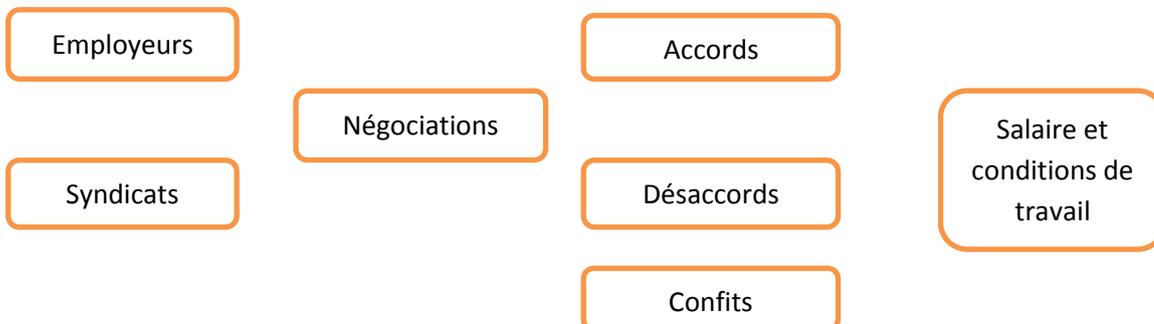
Document de travail 1 :

Remplissez le schéma résumant les différents éléments jouant sur le niveau des salaires. Insérez les termes suivants : Négociations annuelles obligatoires, Etat, Syndicats.



Document de travail 2 :

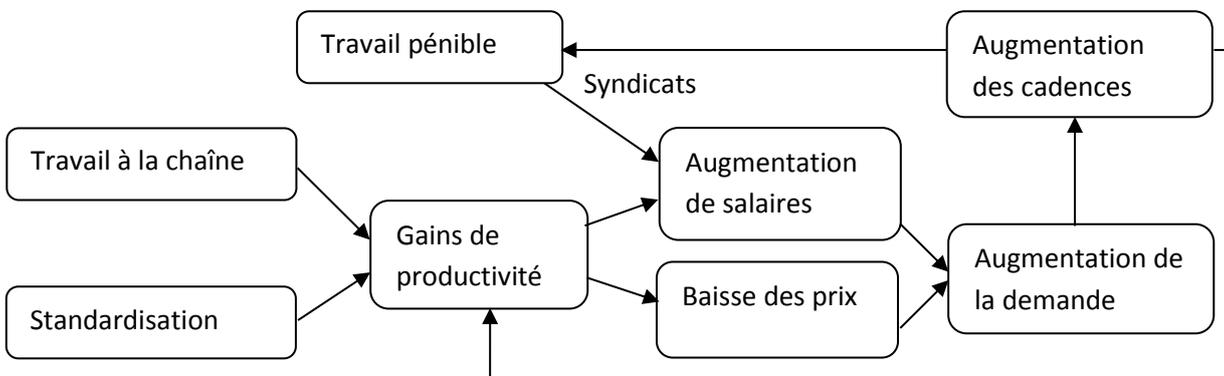
Tracez les flèches sur le schéma suivant montrant que les salaires se fixent à la fois par les conflits et la coopération.



Document de travail 3 :

A partir du schéma suivant, faites des paragraphes argumentés montrant le rôle de la négociation salariale entre employeurs et syndicats dans la croissance des 30 Glorieuses.

Le compromis salarial fordiste



Document de travail 4 :

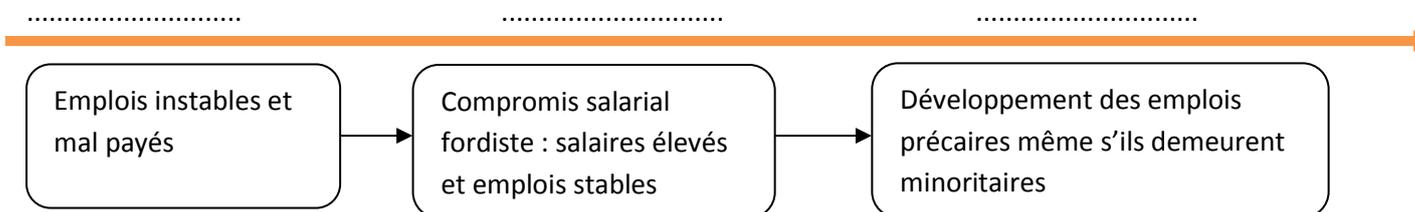
Remplissez le tableau suivant concernant la flexibilité en donnant des exemples pour chaque cas :

Flexibilité	Quantitatif	Qualitatif
Interne		
Externe		

Document de travail 5 :

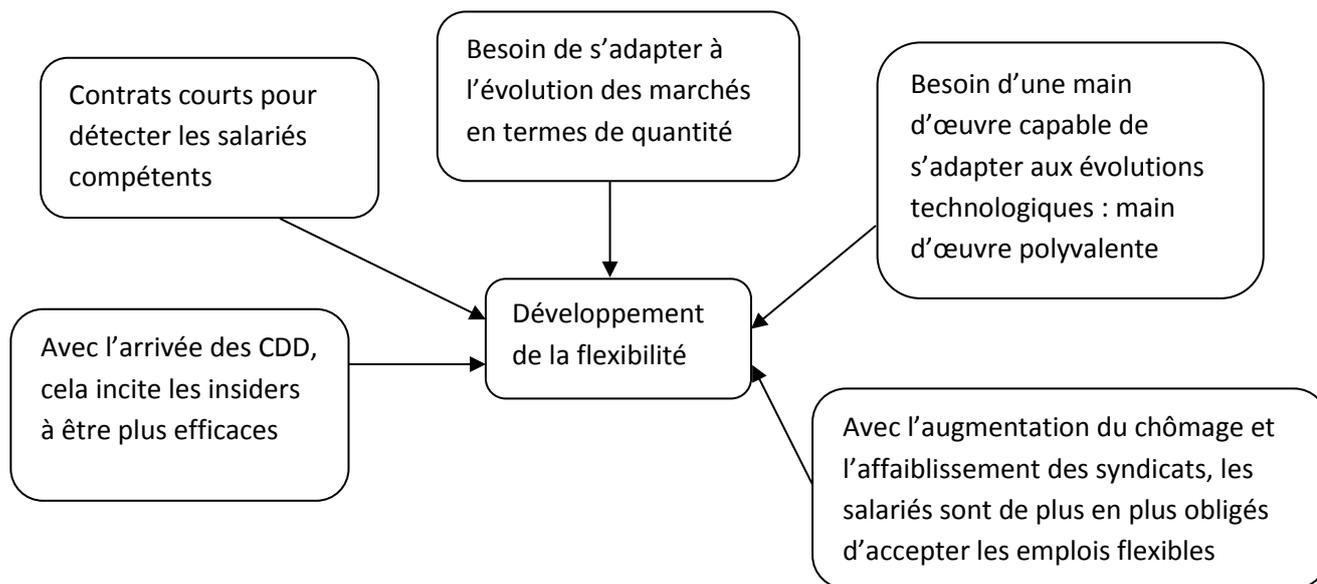
Remplissez la frise suivante en mettant les périodes sur les pointillés :

Evolution des contrats de travail des salariés depuis la révolution industrielle



A quelle question répond le schéma suivant :

Question :



Illustrez par un exemple chacune des branches du schéma en étoile ci-dessus.

Remplissez les définitions suivantes par les termes indiqués ci-après : Salaire d'efficienc, Salaire minimum, Partenaires sociaux, Contrat de travail, Segmentation du marché du travail, Taux de salaire réel, Conventions collectives.

..... : Salaire nominal divisé par l'inflation autrement dit taux de salaire auquel on a enlevé l'inflation, cela permet donc de mesurer le pouvoir d'achat des ménages salariés.

..... : Niveau de salaire en dessous duquel un employeur ne peut pas rémunérer un salarié. Il est fixé par l'Etat, d'où l'utilisation de l'expression salaire minimum légal.

..... : Convention fondée sur un lien de subordination de l'employé vis-à-vis de l'employeur, dans laquelle sont stipulées les tâches de l'employé, sa rémunération et la durée de sa mission. Ce contrat a un caractère légal et vise à fixer les droits et les devoirs des deux parties.

..... : Accords signés entre les partenaires sociaux d'une branche d'activité, concernant essentiellement l'évolution des salaires et les conditions de travail.

..... : Ils représentent l'ensemble des syndicats, employeurs et salariés.

..... : Hypothèse selon laquelle le marché du travail est compartimenté en plusieurs parties – généralement, deux, on parle de marché du travail dual – étanches et inégalitaires. Si le premier compartiment est favorisé avec des emplois stables et des travailleurs protégés, le second rassemble des emplois précaires.

..... : Salaire fixé au-dessus du salaire d'équilibre par les employeurs afin d'inciter les salariés à produire plus efficacement et de les fidéliser.